

Le 11 septembre 2013

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue à la salle Firmin-Roy, située au 385, rue Principale, à Villeroy, le 11 septembre 2013 à 19 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 438	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 676	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	693	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 723	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 082	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	502	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 766	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 722	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Dépôt du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Autorisation de signature

Le 11 septembre 2013

- 6.2 Renouvellement de l'entente avec l'ENPQ
- 6.3 Déboursés FSTD :
 - 6.3.1 Sommet MRC
 - 6.3.2 Planification stratégique du Mont Apic
 - 6.3.3 Coopérative de solidarité agroalimentaire de L'Érable et Arthabaska
 - 6.3.4 Projet de Centre de la petite enfance à Villeroy
- 6.4 Pacte rural :
 - 6.4.1 Adoption du plan d'action de la municipalité d'Inverness
 - 6.4.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Jardin de L'Érable » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.4.3 Autorisation de déboursé pour le concours « On cultive le sentiment d'appartenance » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.4.4 Autorisation de déboursé pour le projet « Surface multifonctionnelle – Phase 1 » contenu au plan d'action de la municipalité d'Inverness
- 6.5 Appels d'offres pour les travaux de récolte et de transport de bois
- 6.6 Aménagement sur l'emprise du Parc linéaire des Bois-Francis réalisé par la municipalité de Laurierville
- 6.7 Adoption des modalités de gestion du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable
- 6.8 Adoption du cadre de référence – Projets majeurs et acceptabilité sociale
- 6.9 Dépôt de l'évaluation du CLD par le MFEQ
- 6.10 Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale – Droits Devant/Érable
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Plessisville (Règl. n° 1594)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de St-Ferdinand (Règl. n° 2013-132)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (Règl. n° 14-2013)

Le 11 septembre 2013

- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la Ville de Chambly – Modification législative
 - 9.2 Appui à la Ville de Princeville – Demande à Vidéotron
 - 9.3 Demande au ministère des Transports du Québec pour la reconduction du Programme d'aide au développement de la Route verte et le Programme Véloce et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la reconduction du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Cours d'eau rivière aux Ormes, branches 12, 13 & 14 – Réalisation des travaux d'entretien - Adjudication du contrat
 - 10.2 Appel d'offres pour la vente d'un camion-citerne
 - 10.3 Acquisition d'une bâtisse – Autorisation de signature
- 11.0 Période de questions

Intervertir les
points à l'ordre
du jour

A.R.-09-13-12246

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-09-13-12247

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en y ajoutant les points suivants :

- Cours d'eau rivière aux Ormes, branches 12, 13 & 14 – Réalisation des travaux d'entretien - Adjudication du contrat
- Appel d'offres pour la vente d'un camion-citerne
- Acquisition d'une bâtisse – Autorisation de signature

ADOPTÉ

Le 11 septembre 2013

Procès-verbal A.R.-09-13-12248 Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2013 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Dépôt du calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archive nationale du Québec - Autorisation de signature A.R.-09-13-12249 ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Renouvellement de l'entente avec l'ENPQ ATTENDU QUE l'entente de formation intervenue entre la MRC de L'Érable et l'École nationale des pompiers de Québec venait à échéance le 30 juin 2013;

Le 11 septembre 2013

A.R.-09-13-12250 ATTENDU QUE l'ENPQ souhaiterait renouveler ladite entente pour une période d'un (1) an, aux mêmes termes et conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014, aux mêmes termes et conditions, pour tous les programmes de formation visés par l'entente, incluant les ajouts qui pourraient être agréés par l'École nationale des pompiers du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'École pour confirmer la reconduction de l'entente.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Déboursé FSTD : ATTENDU la disponibilité du fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la
Sommet MRC MRC de L'Érable et du plan de développement et de diversification économique qui en
A.R.-09-13-12251 découle;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'organisation d'un événement sur la décroissance démographique dans L'Érable et vise à planifier des actions et à prendre des engagements pour contrer la décroissance démographique dans L'Érable;

ATTENDU QUE ce projet cadre à l'intérieur des objectifs de diversification et de développement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU l'avis favorable du Comité de pilotage de la stratégie de diversification et de développement économique de la MRC en date du 27 août 2013;

Le 11 septembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie un montant de 35 329 \$;

QUE ce montant soit approprié à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté selon la disponibilité des fonds reçus par le ministère.

ADOPTÉ

Planification
stratégique

ATTENDU la disponibilité du fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la MRC de L'Érable et du plan de développement et de diversification économique qui en découle;

Mont Apic

A.R.-09-13-12252

ATTENDU la nécessité pour la corporation du Mont Apic de redéfinir ses priorités devant les défis qui se présentent;

ATTENDU QUE l'embauche d'un consultant en planification stratégique spécialisé dans la gestion de domaine skiable permettra au Mont Apic de se doter d'un plan de développement visant à augmenter l'achalandage du site;

ATTENDU QUE ce projet cadre à l'intérieur des objectifs de diversification et de développement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU l'avis favorable du Comité de pilotage de la stratégie de diversification et de développement économique de la MRC en date du 27 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie un montant de 16 200 \$ pour l'embauche de la firme Entretien et inspection STC spécialisé en planification stratégique et gestion du domaine skiable;

QUE ce montant soit approprié à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté selon la disponibilité des fonds reçus par le ministère.

ADOPTÉ

Le 11 septembre 2013

Coopérative de solidarité agroalimentaire de L'Érable et Arthabaska
A.R.-09-13-12253

ATTENDU la disponibilité du fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la MRC de L'Érable et du plan de développement et de diversification économique qui en découle;

ATTENDU QUE le projet consiste en la mise en œuvre du plan d'action pour le développement de la Coop de services de mise en marché agroalimentaire;

ATTENDU QUE ce projet cadre à l'intérieur des objectifs de diversification et de développement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU l'avis favorable du Comité de pilotage de la stratégie de diversification et de développement économique de la MRC en date du 27 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie un montant de 30 000 \$;

QUE ce montant soit approprié à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté selon la disponibilité des fonds reçus par le ministère.

ADOPTÉ

Projet de Centre de la petite enfance à Villeroy
A.R.-09-13-12254

ATTENDU la disponibilité du fonds de soutien aux territoires en difficulté pour la MRC de L'Érable et du plan de développement et de diversification économique qui en découle;

ATTENDU QUE le projet consiste en la transformation d'un bâtiment municipal en Centre de la petite enfance de 13 places et vise à offrir une meilleure qualité de vie et à attirer les familles à venir s'établir dans la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet cadre à l'intérieur des objectifs de diversification et de développement de la MRC de L'Érable;

ATTENDU l'avis favorable du Comité de pilotage de la stratégie de diversification et de développement économique de la MRC en date du 27 août 2013;

Le 11 septembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable octroie un montant de 122 835 \$;

QUE ce montant soit approprié à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté selon la disponibilité des fonds reçus par le ministère.

ADOPTÉ

Pacte rural : ATTENDU QUE, dans le cadre du Pacte rural 2007–2014 de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité d'Inverness a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

Adoption du plan d'action de la municipalité

d'Inverness

A.R.-09-13-12255

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la municipalité d'Inverness;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet

« Jardin de L'Érable »

contenu au plan d'action de la MRC

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé au conseil de la MRC son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Jardin de L'Érable » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 76 198,00 \$;

Le 11 septembre 2013

de L'Érable ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 15 875,00 \$
A.R.-09-13-12256 (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 15 875,00 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation de ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan
déboursé pour d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son
le concours territoire;

« On cultive le ATTENDU QUE le concours « On cultive le sentiment d'appartenance » fait partie
sentiment intégrante du plan d'action de la MRC dans le cadre de sa politique familiale;
d'appartenance »
contenu au

Le 11 septembre 2013

plan d'action de la MRC de L'Érable A.R.-09-13-12257 ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 19 110,00 \$; ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 14 610,00 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 14 610,00 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Surface multifonctionnelle - ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Surface multifonctionnelle – Phase 1 » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

Le 11 septembre 2013

Phase 1 » ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 300 999,72 \$;
contenu au
plan d'action de ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 182 562,72 \$
la municipalité (enveloppe Inverness);
d'Inverness
A.R.-09-13-12258 ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande,
selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier,
appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de
182 562,72 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions
suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte
rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la
structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités
établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la
MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Appels d'offres ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux appels d'offres suivants pour les travaux
pour les travaux de récolte et de transport de bois à effectuer en janvier, février et mars 2014 sur les
de récolte et de terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable :
transport de

Le 11 septembre 2013

- bois - Récolte de bois à Villeroy (no 2013-09-01);
A.R.-09-13-12259 - Transport de bois à Villeroy (no 2013-09-02);
- Récolte de bois dans la Paroisse de Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes (no 2013-09-03);
- Transport de bois dans la Paroisse de Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes (2013-09-04).

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'élaboration d'un devis technique et administratif afin de soutenir le processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil des maires autorise le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que l'ingénieur forestier de la MRC à procéder, pour et au nom de la MRC, aux appels d'offres publics pour les travaux de récolte et de transport de bois à effectuer sur les terres publiques intramunicipales, selon les spécifications contenues dans le devis;

QUE le directeur général, le directeur général adjoint et l'ingénieur forestier soient autorisés à former le comité de sélection et à agir à titre de responsables pour l'octroi du contrat afin de fournir les renseignements concernant la procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

ADOPTÉ

Aménagement
sur l'emprise
du Parc
linéaire des
Bois-Francis
réalisé par la
municipalité
de Laurierville

ATTENDU l'intention de la Municipalité de Laurierville d'aménager, au cours de l'été 2014, un espace public de 50 pieds X 50 pieds comprenant des modules de jeux aux abords de la piste cyclable, situé entre cette dernière et la Route de la Station, en face de l'adresse civique 180;

ATTENDU que les travaux envisagés visent un terrain pour lequel la MRC agit à titre de propriétaire en vertu d'un bail avec le ministère des Transports;

Le 11 septembre 2013

A.R.-09-13-11260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC autorise la réalisation du projet d'aménagement tel que proposé par la municipalité de Laurierville sur une partie du terrain du Parc linéaire des Bois-Francis selon les plans soumis et en considérant les conditions suivantes :

- assumer les frais encourus pour la nouvelle couverture en assurance responsabilité pour cet aménagement pour l'année en cours et tant et aussi longtemps que ce parc sera couvert par notre assureur, incluant les augmentations pouvant survenir dans les années futures;
- procéder à l'entretien et/ou à la réparation de cet aménagement;
- informer le conseil d'administration et l'assureur du Parc linéaire des Bois-Francis dans le cas de modification au plan soumis et approuvé par l'assureur.

ADOPTÉ

Adoption des Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité modalités de d'adopter les modalités de gestion du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable destiné à gestion du contribuer au développement social et communautaires de la MRC de L'Érable. Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable

Fonds de
visibilité

Éoliennes
de L'Érable

A.R.-09-13-12261

ADOPTÉ

Adoption du Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité cadre de d'adopter le cadre de référence pour le développement des projets majeurs liés à référence - l'exploitation des ressources naturelles et à l'acceptabilité sociale du milieu. Projets majeurs et acceptabilité sociale

Projets majeurs
et acceptabilité
sociale

A.R.-09-13-12262

ADOPTÉ

Le 11 septembre 2013

Dépôt de l'évaluation du CLD de L'Érable par le MFEQ Ce document est déposé au conseil à titre d'information.

Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale – Droits Devant/Érable Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

Aménagement : Réglementation d'urbanisme de la Ville Plessisville A.R.-09-13-12263 ATTENDU QUE la ville de Plessisville a adopté le règlement no 1594 afin de prendre en considération les cotes de crue rendues disponibles pour la rivière Bourbon (en paroisse de Plessisville et en ville de Plessisville), grâce à la publication du rapport du Centre d'expertise hydrique du Québec sur cette rivière, le tout en vertu de la Loi sur de l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement vise ainsi à reconnaître lesdites cotes de crue et à appliquer les mesures prévues pour des inondations de récurrence de 2, 20 et 100 ans, conformément au contenu du règlement de contrôle intérimaire no 255 de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité aux objectifs du schéma, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a en outre recueilli l'avis de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, sur ce règlement;

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement est jugé conforme aux mesures en vigueur à la MRC de L'Érable;

Le 11 septembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 1594 de la ville de Plessisville portant sur la reconnaissance de cotes de crues et l'application de normes qui en découlent;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de St-Ferdinand
A.R.-09-13-12264

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté le 8 juillet 2013 le règlement no 2013-132 portant sur des modifications à apporter au règlement 2009-90 concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE ce règlement vise à bonifier et préciser le contenu du règlement 2009-90 en ce qui concerne la définition de certaines constructions potentiellement implantées en rive et zone inondable, aux descentes de bateaux ainsi qu'aux embarcations, et à apporter des modifications aux mesures qui traitent de ces questions;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité aux objectifs du schéma, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a recueilli l'avis de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, sur ce règlement;

ATTENDU QU'après analyse, les articles du règlement qui encadrent les constructions (balcon, galerie,...) sont jugés conformes au présent schéma et que les volets dudit règlement qui traite de descentes de bateaux et embarcations sont jugés conditionnellement conformes si le respect des dispositions du RCI no 255 continue d'être appliqué;

Le 11 septembre 2013

ATTENDU QU'au même titre que l'avis de la MRC à l'égard du règlement 2012-120 adopté le 7 mai 2012 portant sur ces mêmes questions (rives, littoral et zone inondable), la MRC est d'avis que de manière spécifique les descentes de bateaux ne sont pas permises en rive et littoral à l'exception de celle de nature communautaire ou publiques, tel que spécifié au RCI no 255 auquel réfère le règlement no 2013-132, lequel règlement prévoit des mesures différentes de celles incluses dans ce RCI ;

ATTENDU QUE le règlement no 2013-132 peut porter interprétation sur ces questions ;

ATTENDU QU'après analyse le règlement no 2013-132 de la municipalité de Saint-Ferdinand est conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire, et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 2009-90 précise au 4^e alinéa de l'article 4, et au 9^e paragraphe de l'article 4.3, que tantôt les normes de la MRC de L'Érable (RCI no 255) doivent être respectées, tantôt que la mesure applicable la plus sévère s'applique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 2013-132 de la municipalité de Saint-Ferdinand concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

QUE la municipalité de Saint-Ferdinand s'assure toutefois que les mesures minimales prévues au Règlement de contrôle intérimaire no 255 de la MRC de L'Érable soient respectées, notamment en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 11 septembre 2013

Réglementation d'urbanisme de municipalité de Ste-Sophie

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le 13 août 2013 le règlement no 14-2013 modifiant le plan de zonage du règlement de la zonage no 188, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

d'Halifax

ATTENDU QUE ce règlement vise à déplacer une flèche de quelques dizaines de mètres au plan de zonage indiquant à quel endroit les habitations peuvent ou ne peuvent pas être implantées dans un tronçon du rang 7 (faisant indirectement référence à l'entretien annuel ou non des chemins municipaux);

A.R.-09-13-12265

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité aux objectifs du schéma, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a en outre recueilli l'avis de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, sur ce règlement;

ATTENDU QU'après analyse, ce règlement est jugé conforme aux mesures en vigueur à la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 14-2013 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier :

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

Rapport des déboursés

A.R.-09-13-12266

Le 11 septembre 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13422	Madame Liliane Rochette (aide financière)	3 079,00 \$
13423	Madame Liliane Rochette (aide financière)	6 309,00
13424	LVM inc. (honoraires)	632,36
13425	Location F. Luneau (location scie)	21,31
13426	FQM (inscription Congrès)	1 697,03
13427	Moto Performance 2000 inc. (entretien VTT)	133,96
13428	Remorques Desjardins (location outil)	462,90
13429	Municipalité Inverness (épandage abats poussière)	529,00
13430	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	215,58
13431	Médias Transcontinental (publicité transport)	1 029,04
13432	Société Mutuelle de Prévention (gestion)	1 683,28
13434	Vertisoft (banques heures)	8 094,24
13435	Mégaburo (lecture compteur)	212,19
13436	Ville de Princeville (entente cour municipale)	754,50
13437	André Gingras (entretien juillet)	1 078,93
13438	Rick Lavergne (remboursement KM)	155,66
13439	CLDE (loyer, Branding 2013)	12 500,00
13440	Yvan Dubois (entretien gazon)	260,00
13441	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires bâtisse, évaluation)	346,56
13442	Sogetel (frais fibre optique avril-mai-juin)	7 637,72
13444	Les Communications SRP inc. (service août PAIR)	132,22
13445	Dendrotik (ruban)	41,97
13446	Financière Banque Nationale (règlement 286)	109 784,38
13447	Madame Laurence Chassée Paradis (aide financière)	8 500,00
13448	Madame Manon Leblanc (aide financière)	1 239,00
13449	Madame Claudette Laflamme (aide financière)	10 000,00
13450	Mécanique Gilles Roberge inc. (divers)	82,99
13454	Ministre des Finances (autorisation barrage)	4 406,00
13455	Ministre des Finances (cadets policier)	10 000,00
13456	Excavation Gilles Champagne (travaux nivelage seuil)	258,69
13458	Corporation de transport la Cadence (entente, 3e vers. MTQ))	67 010,20
13460	Miroslav chum, ing. (honoraires seuil)	9 191,91
13461	P'Tites Douceurs de Jeanne (repas conseil août)	206,09
13463	Sûreté du Québec (tournoi de golf)	340,00
13464	Ville de Princeville (tournoi de golf)	340,00
13465	Studio Plessis (caméra)	476,00
13466	Citadelle (bonbons)	54,81
13467	Municipalité de Notre-Dame-de Lourdes (fonds régional 2012)	17 323,25
13468	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (fonds régional 2012)	23 702,16
13469	Municipalité de st-Ferdinand (fonds régional 2012)	132 588,75
13470	Municipalité d'Inverness (fonds régional 2012)	38 567,63
13471	Municipalité de Laurierville (fonds régional 2012)	22 961,47
13472	Municipalité de Ste-Sophie d'Halifax (fonds régional 2012)	24 072,51

Le 11 septembre 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13473	Ville de Princeville (fonds régional 2012)	16 665,58
13474	J.U. Houle Itée (géotextile, membrane)	8 406,40
13475	Parc linéaire des Bois-Francs (route verte 2013)	33 450,00
13476	Les Publications du Québec (mise à jour)	19,07
13477	Multi-services M.G.M. inc. (vérification A/C)	1 448,19
13480	Damaxpert (toilette, réparation)	765,92
13481	CARÉ (commandite)	500,00
13482	BMR Nomelbro (divers)	345,95
13483	SCA des Appalaches (divers)	230,80
13484	A. Grégoire & Fils Itée (travaux seuil)	17 200,24
13485	Excavation Bois-Francs inc. (travaux seuil)	87 556,22
13486	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	103,30
13487	CLDE (financement)	375 424,00
13488	Paroisse de Plessisville (pacte rural)	6 494,00
13489	Joanie Godbout & Bruno Cormier (aide financière)	16 000,00
13490	Simon Landry & Lise Massé (aide financière)	16 000,00
13491	Madame Marguerite Martineau (aide financière)	7 430,00
13492	Ville de Princeville (fonds régionaux 2012, frais cour)	159 786,89
13493	GENEQ (thermomètre infrarouge)	223,05
13494	Évimbec Itée (gérance)	4 282,81
13495	Construction & Rénovation René Drolet (installation fenêtres)	2 338,96
13496	A. Grégoire & Fils Itée (travaux seuil)	7 116,96
13497	Excavation Bois-Francs inc. (travaux seuil)	2 414,48
13498	Service Conseil CGO (honoraires seuil)	290,31
13499	SSJB (jeudis en chanson)	1 000,00
13500	La Jardinerie Fernand Fortier (divers parc)	<u>120,11</u>
	TOTAL :	<u>1 293 725,53 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
531772-531802	Paies semaine du 04 au 10 août 2013	22 170,32
531883-531966	Paies semaine du 11 au 31 août 2013	<u>57 022,13</u>
	TOTAL :	<u>79 192,45 \$</u>

Transactions

<u>pré-autorisées</u> <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-01	Gouv. prov. (DAS)	37 959,14
GWW-08-02	Gouv. féd. (DAS)	1 882,89

Le 11 septembre 2013

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-08-03	Gouv. féd. (DAS)	13 531,86
PWW-08-01	Bell Canada	962,91
PWW-08-02	Hydro Qc	1 321,12
PWW-08-03	CSST	808,14
PWW-08-04	RREMQ	9 396,72
PWW-08-05	CARRA	357,68
PWW-08-06	SSQ - assurance collective août	6 832,69
PWW-08-07	Visa Desjardins - DG	1 064,60
PWW-08-08	Visa Desjardins - général	9,00
PWW-08-09	Bell Canada	912,23
PWW-08-10	Bell Mobilité -cellulaire	<u>293,34</u>
	TOTAL :	<u>75 332,32 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-09-13-12267

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13426	FQM (dicom)	43,42
13430	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	43,12
13433	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
13436	Ville de Princeville (frais de cour)	73,92
13443	CAUCA (contrat de service)	57,49
13451	Centre d'extincteur SL (recharge)	234,42
13452	ENPQ (examen)	987,25
13453	Garage M.J. Caron & ass.(essence)	59,30
13457	Aréo-Feu (botte, aérosol)	483,89
13459	Mun. de Saint-Joseph-de-Coleraine (entraide)	2 014,84
13462	LAPIQ (session étude 2013)	185,00
13471	Municipalité de Laurierville (essence)	291,25
13478	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	979,44
13479	Marché Bonichoix (eau)	19,16
13501	911 PRO inc. (lumière urgence)	1 954,58
13502	Alignement du Rond Point inc. (pare-brise)	<u>259,68</u>
	TOTAL :	<u>8 583,57 \$</u>

9385

Le 11 septembre 2013

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
531803-531882	Paies juillet 2013	<u>17 914,06 \$</u>
	TOTAL :	<u>17 914,06 \$</u>
<u>Transactions</u>		
<u>pré-autorisées</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
<u>et via internet</u>		
PWW-08-01	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20 \$
PWW-08-02	ESSO	95,28
PWW-08-03	SHELL	452,55
PWW-08-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,58
PWW-08-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,58
PWW-08-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,58
PWW-08-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,33
PWW-08-08	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-08-09	Bell Mobilité - Pagette	515,82
PWW-08-10	ESSO	192,98
PWW-08-11	SONIC	<u>935,52</u>
	TOTAL :	<u>2 721,78 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 14 août 2013, une correspondance signée par M. Lionel Fréchette, président du Parc linéaire des Bois-Francs, s'adressant à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, pour une demande d'aide financière destinée à la réalisation d'un projet de réfection d'un segment de la piste cyclable. *Cette correspondance est classée.*

En date du 14 août 2013, une correspondance signée par M. Lionel Fréchette, président du Parc linéaire des Bois-Francs, s'adressant à Mme Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour une demande d'aide financière destinée à la réalisation d'un projet de réfection d'un segment de la piste cyclable. *Cette correspondance est classée.*

Le 11 septembre 2013

En date du 15 août 2013, la Ville de Chambly nous fait parvenir une résolution demandant un appui concernant sa demande au Gouvernement du Québec de modifier la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale. Suite aux échanges entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la Ville
de Chambly -
Modification
législative
A.R.-09-13-12268

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville de Chambly dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie la législation afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution 2013-08-578 adopté par le conseil municipal, le 6 août 2013.

ADOPTÉ

En date du 28 août 2013, une résolution de la Ville de Princeville appuyant la demande adressée à Vidéotron pour le prolongement du réseau de téléphonie, Internet et télévision dans le secteur du 11e Rang. Suite aux échanges entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la
Ville de
Princeville -
Demande
à Vidéotron
A.R.-09-13-12269

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie d'une résolution de la Ville de Princeville visant à appuyer une demande de citoyens concernant le prolongement du réseau de téléphonie, Internet et télévision dans le 11e Rang;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est en accord avec la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC appuie la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Vidéotron.

ADOPTÉ

En date du 3 septembre 2013, le Parc linéaire des Bois-Francs nous fait parvenir un modèle de résolution visant à demander au ministère des Transports de reconduire

Le 11 septembre 2013

le Programme d'aide au développement de la Route verte et le Programme Véloce et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconduire le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Suite aux échanges entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Demande au MTQ
et au MELS -
Reconduction
de programmes
A.R.-09-13-12270

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est détenteur du bail la liant au ministère des Transports pour les 44,6 kilomètres de la Route verte n° 1, traversant les municipalités de Princeville, Plessisville, Plessisville Paroisse, Laurierville et Lyster;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a confié la gestion et le développement de son réseau à la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs;

ATTENDU que le programme du ministère des Transports du Québec pour le développement de la Route verte ainsi que le programme VÉLOCE sont des programmes leviers majeurs et nécessaires permettant d'élargir les possibilités de notre mandataire dans la recherche de financement pour la réfection du réseau;

ATTENDU QUE les programmes du ministère des Transports du Québec pour le développement de la Route verte ainsi que le programme VÉLOCE sont des programmes aidant à assurer la pérennité du réseau cyclable;

ATTENDU QUE le Programme d'aide au développement de la Route verte et le Programme Véloce du ministère des Transports prenaient fin le 31 mars 2013 et qu'aucune annonce n'a été faite quant à la reconduction de ces deux programmes;

ATTENDU QU'il n'est plus possible de déposer une demande d'aide financière depuis le 18 mai 2012 dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE la non-reconduction des programmes ou l'impossibilité de déposer des demandes impose au Parc linéaire des Bois-Francs une charge de

Le 11 septembre 2013

responsabilités accrue et met en péril des projets de mise à niveau et de réfection du réseau cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est propose par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de l'Érable demande au ministère des Transports du Québec de reconduire le Programme d'aide au développement de la Route verte et le Programme Véloce et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconduire le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

ADOPTÉ

Cours d'eau	Branche 12 :	du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 815
Rivière-aux-	Branche 13 :	du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 + 835
Ormes et ses	Branche 14 :	du chaînage 3 + 112 jusqu'au chaînage 1 + 303
branches	Rivière aux Ormes :	du chaînage 21 + 905 jusqu'au chaînage 22 + 700
12, 13 et 14		
Réalisation	Dossier :	9-7-85 869 2012-11-06
des travaux	Municipalité :	Villeroy
d'entretien -		
Adjudication		ATTENDU la résolution A.R.-06-13-12196 de la MRC de L'Érable ;
du contrat		
A.R.-09-13-12271		ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau a procédé par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE le responsable des cours d'eau s'est entendu sur le tarif horaire avec l'entrepreneur, soit Les Excavations Roland Laquerre inc., au tarif horaire de 109,90 \$ pour la fourniture d'une pelle hydraulique, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 11 septembre 2013

D'ADJUGER à la compagnie Les Excavations Roland Laquerre inc., le contrat d'entretien du cours d'eau Rivière-aux-Ormes et ses branches 12, 13 et 14, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 109,90 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables, le tout conformément au contenu des documents d'appel d'offres;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la municipalité bénéficiant de ces travaux, soit la municipalité de Villeroy.

ADOPTÉ

Appel d'offres - ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente d'un camion-citerne ;
Vente d'un
camion – citerne EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et
A.R.-09-13-12272 résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable autorise le directeur du SSIRÉ à préparer un devis technique et procéder à un appel d'offres public pour la vente d'un camion-citerne.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Acquisition Il est proposé par M. le conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité
d'une bâtisse - d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque et le directeur général, M. Rick Lavergne, à
Autorisation signer, pour et au nom de la MRC, le contrat d'achat pour la propriété sise au 1801, 1803
de signature et 1805 St-Édouard et 1684 et 1686, Savoie, à Plessisville.
A.R.-09-13-12273

ADOPTÉ

Période de M. Yvon Bourque de Sainte-Sophie-d'Halifas, s'adressant au préfet, demande si
questions la MRC a obtenu de nouvelles informations provenant d'Éoliennes de L'Érable à l'effet
que la compagnie souhaiterait implanter de nouvelles éoliennes. M. le préfet souligne

Le 11 septembre 2013

qu'il a lu cette information dans le journal mais qu'il n'a jamais eu de discussions avec la compagnie à ce sujet.

S'adressant à M. Carl Plante, M. Bourque soumet une question concernant le niveau d'enrochement de certains cours d'eau dans sa municipalité. M. Plante suggère à M. Bourque de contacter M. Léo Ouellet, responsable des cours d'eau, pour obtenir réponse à cette question.

M. Paul-André Bégin, de Saint-Ferdinand, s'adressant au directeur général, demande des précisions entourant les modalités du cadre de référence en matière de projets majeurs et d'acceptabilité sociale. Le directeur général explique que le document sera rendu public suite au conseil et l'invite à formuler des commentaires s'il y a lieu après en avoir pris connaissance.

M^{me} Lise Payeur demande ce que la MRC compte faire concernant les bruits causés par les éoliennes. M. le préfet explique qu'une plainte de cette nature doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

M. Sébastien Bourque demande à M. le directeur général si le sujet du bruit des éoliennes a été abordé au dernier comité de suivi. Ce dernier lui affirme que cette question n'a pas été soulevée.

Levée de
la séance

Il est proposé par M^{me} la conseillère Geneviève Ruel, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-09-13-12274

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier